JUILLET-AOÛT 2023
SUPPLÉMENT DÉTACHABLE DU MENSUEL N° 1352

www.lepharmaciendefrance.fr
Le Pharmacien de France

CONGRÈS NATIONAL DES PHARMACIENS

CNP 2023

MONTPELLIER 10-11 JUIN

75e ÉDITION

MERCI !

Vous avez été 1 300 congressistes à suivre les conférences, assister aux ateliers et échanger avec les 130 exposants présents à cette 75e édition du Congrès dont ce supplément résume la teneur.

Christelle Quermel a rappelé que le syndicat des pharmaciens de l'Hérault (FSPF) qu'elle préside avait, cette année, souhaité mettre l'accent sur le recrutement des futurs stagiaires et collaborateurs en accueillant sur son stand l'équipe d'Epitop. Cette application facilite la mise en relation entre les officines et les étudiants, mais aussi tous les diplômés des métiers de la profession.

La venue au Congrès national des pharmaciens de François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, témoigne de la considération croissante des autorités de santé pour le rôle crucial des officinaux dans notre système de soins.

Le président de la FSPF, Philippe Besset, en discussion avec Catherine Lemorton, responsable de l'unité Réserve sanitaire au sein de la Direction Alerte et Crise de Santé publique France, et Xavier Vitry, directeur de projets à la délégation du numérique en santé (DNS).

Philippe Besset, président de la FSPF, et Cécile Michelet, membre du bureau national du syndicat et responsable du Congrès national des pharmaciens, passent le témoin à Hervé Canton, président du syndicat des pharmaciens de l'Eure et vice-président de l'URPS pharmaciens de Normandie, pour annoncer la 76e édition du Congrès qui aura lieu les 8 et 9 juin 2024 à Deauville.

© ANH LENOIR

Cécile Michelet
Responsable des congrès et des manifestations professionnelles de la FSPF

Proche de vos préoccupations

Relocalisation de la production de médicaments dans l'Hexagone, nouvelles règles de certification des pharmaciens, avancées du numérique en santé pour notre profession, futures négociations économiques… Le programme du Congrès de Montpellier a, une nouvelle fois, été au plus proche de l'actualité et des préoccupations des pharmaciens. De nombreuses personnalités de la santé ont répondu à notre invitation, telles que Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée de l'Assurance maladie, Christelle Ratignier-Carbonneil, directrice générale de l'ANSM, ou encore Xavier Vitry, directeur de projets à la délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), mais aussi l'économiste et essayiste Olivier Babeau. Avec, en point d'orgue, la venue du ministre de la Santé et de la Prévention, François Braun. Neuf ateliers pratiques et dix ateliers partenaires étaient également au menu de l'événement avec toujours la même volonté de vous former et vous informer. Mais le Congrès, c'est aussi un salon qui a accueilli cette année plus de 130 exposants venus rencontrer les confrères et échanger avec eux tout au long du week-end.

« Rendez-vous à Deauville les 8 et 9 juin 2024 ! »

Afin de vous faire vivre ou revivre les temps forts de ce Congrès, nous vous avons concocté ce supplément qui, je l'espère, vous donnera envie d'assister aux prochaines éditions. Après l'Occitanie, le Congrès national fera escale en Normandie. Alors, que vous soyez pharmacien titulaire ou adjoint, étudiant ou préparateur, je vous donne rendez-vous à Deauville les 8 et 9 juin 2024. Je compte sur vous. ▮

Sommaire

Porfolio
> Le 75e Congrès en images !

p. 2 **Ouverture**
> François Braun à la tribune

p. 3 **Les conférences**
> Cap sur les négociations
> Le défi de la souveraineté
> Certification : une nouvelle exigence
> Numérique : le point entre deux vagues

p. 7 **Les ateliers pratiques**
> Une convention vivante
> Logisticien, un diplôme d'avenir
> Épuisés, mais motivés
> RSE : il est temps de passer à l'action
> Soutenir les petites officines
> Téléconsultation : un duo de choc !
> Retour sur (première) expérience

p. 11 **Concours de pitch**
> Le numérique en vedette

p. 13 **Les ateliers partenaires**
> Posos s'ouvre à la vaccination
> Des outils numériques bien pensés
> Intégrer le « selfcare » au système de santé
> Préserver le bon usage des AINS
> Objectif : éradication des HPV
> Développer l'attractivité de l'officine
> Arthrose et atteintes cardiaques
> Le microbiome pour contrer l'acné
> Mettre à jour ses connaissances

p.18 **Stands up !**
> Exposants à l'honneur

Retrouvez le replay des conférences et ateliers en scannant ce QR code

Photos du supplément, sauf mention contraire : Alban Roinard.

Reconnaissance et perspectives

Particulièrement attendu, le discours du ministre de la Santé a pointé le rôle pivot des officinaux dans la refondation du système de santé.

François Braun a mis fin à une décennie d'absentéisme de ses prédécesseurs au Congrès national des pharmaciens et « *renoué avec une tradition* » qui marque la reconnaissance de la profession officinale par les pouvoirs publics.

Une mesure de bon sens

Après avoir rappelé que « *le maillage resserré a notamment été un atout exceptionnel durant la pandémie de Covid-19* » et que les pharmaciens « *ont tenu, de manière plus qu'exemplaire, un rôle de première ligne et de première importance* », le ministre a émis la volonté de « *continuer de s'appuyer* [sur la profession] *pour mener la refondation de notre système de santé* ». Évoquant l'investissement déterminant des officinaux dans les campagnes de vaccination anti-Covid et antigrippale, il s'est félicité de l'élargissement de ce droit à tout le calendrier vaccinal, une mesure qualifiée de « *bon sens* » dont il a assuré que les textes d'application seraient « *publiés dans les meilleurs délais* ».

Missions élargies

L'accroissement des compétences des préparateurs, qui disposent désormais d'une formation universitaire, et les prérogatives étendues des pharmaciens d'officine dans le champ de la prévention ont également été mentionnés par François Braun qui estime que « *ces missions élargies* [leur] *confèrent une nouvelle position dans le système de santé* ». Pour autant, le ministre de la Santé n'en a pas oublié le cœur de métier des officinaux : « *Assurer, au quotidien, l'accès et la distribution des médicaments et traitements essentiels pour nos concitoyens.* » Il sait donc bien, à ce titre, à quel point les pharmaciens sont touchés par les tensions et ruptures d'approvisionnement et les a assurés de « *la mobilisation totale du gouvernement* » sur cette problématique sensible.

« Il est crucial que le métier de pharmacien continue de susciter des vocations. »

Encore des efforts

Mettant particulièrement l'accent sur la nécessité d'« *accélérer la montée en charge* » des bilans partagés de médication qui « *participent aussi à l'objectif prioritaire de mettre fin à la saturation de nos services d'urgence* », François Braun a également insisté sur l'utilisation des Trod angine qui « *doit progresser* [...] *pour améliorer la pertinence du recours aux antibiotiques* ». Le ministre s'est montré enthousiaste concernant la transition numérique en cours au sein des métiers de la santé et a qualifié de « *défi majeur* » le virage écologique pour lequel il a salué « *les efforts de la profession en la matière* ». Mais, réaliste face à la désaffection constatée pour les études de pharmacie, il a rappelé qu'il était « *crucial que le métier de pharmacien continue de susciter des vocations* » et évoqué les actions mises en place conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : une meilleure visibilité de l'offre de formation sur Parcoursup, la réforme tant attendue du troisième cycle ou encore une « *revalorisation très significative* » du stage de DES court de pharmacien d'officine. ■

Benoît Thelliez

Cap sur les négociations

Un premier bilan de la convention et les enjeux des futures discussions autour de son volet économique étaient au programme de la première table ronde.

Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée de l'Assurance maladie, entourée de Philippe Besset, président de la FSPF, et d'Olivier Babeau, économiste.

Un an après la signature de la convention pharmaceutique, Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée de l'Assurance maladie a retrouvé Philippe Besset, président de la FSPF, à l'occasion du traditionnel face-à-face entre les deux partenaires conventionnels. Olivier Babeau, économiste et essayiste, a introduit l'échange par une analyse de l'impact de l'accord sur l'économie officinale. Sans surprise, la signature de cet engagement entre les officinaux et la Cnam a marqué un vrai tournant pour la profession, avec à la fois une désensibilisation de la rémunération des pharmaciens du prix et des volumes et, sur le versant « métier », une modification durable du rôle du pharmacien le plaçant plus que jamais au centre du système de soins. Philippe Besset a rappelé la nature *« ambitieuse de cette convention »*, se réjouissant des *« belles réussites déjà constatées, telles que le déploiement de la délivrance des kits de dépistage du cancer colorectal »*. Une satisfaction partagée par la représentante de la Cnam : *« Le nombre d'officines impliquées – plus de 16 000 – et le taux de réalisation de ces tests par les patients dans le mois suivant la remise du matériel sont très hauts, entre 63 et 68 %. »* Une incitation financière *« sera d'ailleurs mise en place à partir de janvier 2024 »* pour soutenir cet effort. Marguerite Cazeneuve a également tenu à établir que, contrairement à ce que certains esprits fâcheux avaient pu prédire, *« cette mesure ne s'est pas résumée à créer un point supplémentaire de distribution du kit »*, les pharmaciens ayant *« pleinement réussi à créer un dialogue de confiance avec les patients sur ce sujet de prévention »*. Elle a dressé le même constat concernant la vaccination ou encore les entretiens courts « femmes enceintes », dont le démarrage est d'ores et déjà prometteur.

> **« Cette convention pharmaceutique fera date. »**
>
> **Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam)**

Quatre nouveaux honoraires

En contrepoint de ces succès, Philippe Besset n'a pas manqué de rappeler que d'importants champs conventionnels avaient vu leur développement freiné car les textes réglementaires correspondants manquent toujours à l'appel. C'est ainsi le cas de la prise en charge de la cystite en dehors des protocoles de délégation, de la délivrance d'antibiotiques lorsque les Trod angine se révèlent positifs ou encore de la prescription des vaccins. *« Il nous tarde d'avancer sur ces sujets »*, a insisté le président de la FSPF. Pour autant, le syndicat aspire à ce que le cadre des négociations du volet financier de la convention, prévues à l'automne, se concentre sur le cœur du métier, c'est-à-dire la délivrance des médicaments. *« Nous souhaitons une revalorisation de cet acte, se traduisant par la création de quatre nouveaux honoraires. »* Les premiers formalisent les dispositions de la loi Rist, permettant le renouvellement pour une durée totale de trois mois des ordonnances expirées. Vient ensuite une rémunération pour une délivrance d'un nouveau genre, appelée de ses vœux par la FSPF depuis plusieurs années, soit la dispensation de certains médicaments de prescription médicale facultative selon un protocole qui reste à créer. Les interventions pharmaceutiques, qui deviendront facilement traçables sur les ordonnances numériques, devront également correspondre à de nouveaux honoraires spécifiques. Enfin, le syndicat réclame un soutien à certaines pharmacies de proximité sous la forme d'une rémunération à la journée, *« à la manière des honoraires actuellement facturés pour les astreintes de nuit »*. Partageant le constat de Philippe Besset sur la nécessité d'*« avoir une attention particulière pour les officines isolées confrontées à des difficultés économiques »*, Marguerite Cazeneuve a également confirmé son attachement à la valorisation de l'intervention pharmaceutique pour aller vers la délivrance du *« juste médicament »*, soit une délivrance raisonnée à la fois du point de vue de la sécurité sanitaire comme des volumes. Un axe cohérent avec la notion de sobriété écologique inscrite dans la convention. ■

Alexandra Chopard

Le défi de la souveraineté

Avec les pénuries sans précédent subies ces derniers mois, la question de la relocalisation en France de la production des médicaments se pose comme jamais.

Christelle Ratignier-Carbonneil (ANSM), Fabrice Camaioni (FSPF), Catherine Simonin (France Assos Santé), Jean-Sébastien Baschet (Seqens) et Laurent Gainza (Leem) ont cherché une issue aux ruptures.

Trois jours avant les annonces sur la relocalisation de cinquante médicaments, dont vingt-cinq en urgence, une table ronde a exploré le sujet brûlant de la réindustrialisation face au cauchemar des ruptures. Une problématique qui touche les officinaux, mais aussi les patients. Catherine Simonin, membre du bureau de France Assos Santé, témoigne : *« Nous avons mené un baromètre : en 2023, 35 % des personnes interrogées ont été confrontées à une pénurie, soit 8 points de plus qu'en 2022. Parmi elles, 61 % se sont vu proposer une alternative thérapeutique grâce au pharmacien. »* C'est bien la profession qui est en première ligne comme le confirme Fabrice Camaioni, vice-président de la FSPF : *« C'est une galère comme nous n'en avons jamais connu. Nous passons énormément de temps à comprendre si la rupture est ponctuelle, si le patient a un peu de stock et à chercher une alternative. Quand nous n'en avons pas, c'est complexe. Nous rappellons le médecin. Si nous le connaissons bien, c'est gérable, si c'est un hospitalier, ça se corse. C'est anxiogène, et tous les produits sont touchés. Paracétamol et amoxicilline sont les arbres qui cachent la forêt : antidépresseurs, antihypertenseurs, immunosuppresseurs, antibiotiques, corticoïdes : tout manque. »*

> **« Ces pénuries sont une galère comme nous n'en avons jamais connu. »**
> Fabrice Camaioni, pharmacien à Revin dans les Ardennes et vice-président de la FSPF

Construire notre résilience

Face à ces remontées du terrain, Laurent Gainza, directeur des affaires publiques du Leem, décrypte : *« La crise Covid a réveillé le concept de souveraineté. La population et les politiques ont été traumatisés de voir qu'en France, cinquième puissance mondiale, nous manquions de masques, nous subissions des ruptures terribles sur certains produits de réanimation comme les curares. »* Son analyse ? *« Les logiques sont différentes selon que l'on fabrique des médicaments innovants ou matures : un produit innovant nécessite de telles compétences, technologies et contrôles que l'on concentre sa production sur un ou deux sites desservant le monde. Alors qu'un médicament mature a été rincé année après année par des baisses de prix et arrive à un niveau économique tellement critique que l'on est obligé d'aller chercher un* sourcing *dans des pays où la main-d'œuvre est quatre fois et demi moins chère, les coûts de production 37 % moindres et les normes sociales et environnementales aussi. Car on parle de chimie fine, donc de sites Seveso or, pendant très longtemps, en France on n'en a plus voulu. »* Jean-Sébastien Baschet, directeur des relations institutionnelles de Seqens, qui fabrique en France des principes actifs, renchérit : *« La part de l'industrie dans le PIB a évolué de 24 % en 1980 à 12 % aujourd'hui. Sur les dix dernières années, nous sommes passés de 56 % de dépendance à l'Asie à 80 %, voire 100 % sur certaines molécules. Qu'adviendra-t-il dans les blocs si demain la Chine décide de stopper les approvisionnements en propofol ? La question, c'est comment construisons-nous notre résilience de demain ? C'est le projet que nous portons sur le paracétamol. Nous en produirons 15 000 tonnes pour répondre à un tiers des besoins européens, tout en générant 70 à 75 % d'émissions de CO_2 en moins, sans rejet d'eau. Oui, nous pouvons affronter ce défi collectif immense des ruptures. »*

Communiquer, labelliser, sourcer

Refusant de s'aligner sur l'argument du prix comme cause principale des pénuries, Christelle Ratignier-Carbonneil, directrice générale de l'ANSM, n'est pas convaincue qu'une augmentation des tarifs permettrait de faire reculer les ruptures. Elle a également réaffirmé l'urgence d'une meilleure transparence autour des stocks qui passera par le dispositif TrackStocks. La mise en place d'un Label France est aussi évoquée par les intervenants. D'aucuns rêvent déjà d'un *sourcing* français visible à l'officine : *« Nous sommes tous très engagés sur la RSE mais quelle frustration de ne pas encore valoriser cela dans vos pharmacies ! Or la traçabilité des ingrédients est devenue une priorité pour les consommateurs et pourquoi pas les patients »*, conclut Jean-Sébastien Baschet. ■ **Hélène Bry**

Certification : une nouvelle exigence

Depuis le 1er janvier 2023, toutes les professions de santé à ordre professionnel sont soumises à une obligation de certification. L'occasion, pour Jocelyne Wittevrongel, présidente du conseil national professionnel de la pharmacie, de présenter ce nouveau dispositif et son articulation avec le DPC.

« *L'ordonnance du 19 juillet 2021 a mis en place une certification périodique tous les six ans pour les sept professions de santé dotées d'un ordre. Les professionnels en exercice avant 2023 disposent, quant à eux, de neuf ans, dans un premier temps, pour satisfaire à cette obligation.* » Soit avoir réalisé un programme minimal d'actions visant à actualiser leurs connaissances et compétences, renforcer la qualité de leurs pratiques, améliorer la relation avec leurs patients et mieux prendre en compte leur santé personnelle.

Sur la base d'un référentiel

Pour construire son parcours de certification périodique des professionnels (CPP), chacun pourra choisir librement les actions qui correspondent le mieux à ses envies et ses besoins, « *parmi celles prévues dans un référentiel élaboré par les conseils nationaux professionnels (CNP), en l'occurrence celui de la pharmacie* ». Autre disposition de l'ordonnance : la création d'un Conseil national de la certification périodique, « *chargé de définir la stratégie, le déploiement et la promotion de la CPP* ». Quant au contrôle du respect, par les professionnels, de leur obligation, il est confié aux ordres qui, en cas de manquement, sont habilités à prononcer des sanctions disciplinaires. Il s'effectuera sur la base de comptes individuels – gérés par l'Agence du numérique en santé (ANS) – qui permettront à chacun de tracer les informations sur l'ensemble des actions menées. *Quid* des modalités de la CPP ? Pour l'heure, elles doivent encore être définies par décret en Conseil d'État. « *Les textes ne sont toujours pas publiés, ce qui bloque la mise en application. Nous attendons de connaître, notamment, le périmètre et quels professionnels seront soumis à quelle partie de la certification ainsi que les règles pour calculer les six ans en cas de changement ou d'interruption d'activité.* » Comment la validera-t-on ? Via une plateforme ANS, en cours de conception, sur la base du RPPS, « *où l'on indiquera le nom de sa formation et déposera son attestation* ». Suivi et rappels seront assurés par le CNP.

Le DPC comme sous-ensemble

Parmi les quatre axes de la CPP, deux entrent déjà dans le champ du DPC : actualiser les connaissances et garantir la qualité des pratiques. Soit deux axes identiques et deux objectifs similaires pour ces dispositifs. Dès lors, que devient l'obligation de DPC ? « *Pour l'instant, elle est maintenue. Ce que l'on souhaite, à l'avenir, c'est changer la période triennale du DPC en intégrant différemment ses modules à l'intérieur de la certification.* » Pour rappel, la déclaration s'effectue en enregistrant chacune de ses actions sur le site de l'Agence nationale (ANDPC) afin de constituer son document de traçabilité, à actualiser tout au long de la vie professionnelle.

> **« Les textes ne sont toujours pas publiés, ce qui bloque la mise en application. »**
> **Jocelyne Wittevrongel, présidente du conseil national de la pharmacie**

Puis en transmettant la synthèse à l'Ordre, via le portail e-POP, à l'issue de la période triennale (le contrôle a commencé pour 2020-2022). À ce jour, le DPC est validé par l'ANDPC avec deux actions obligatoires de deux types différents, en formation, en évaluation des pratiques ou en gestion des risques. Demain, il le sera par le CNP pharmacie « *qui est en train de créer un parcours comportant trois actions, soit en formation, soit en amélioration des pratiques, que l'on trouvera sur le site du CNP et déclarera sur la plateforme de l'ANS* ». Pour exemple, son contenu – encore provisoire – regroupe des actions telles que formations agréées ANDPC ou Qualiopi, diplômes universitaires, congrès nationaux, tests de lecture de revues, participations à un jury de thèses, missions d'expertise mais aussi démarches qualité, contributions à une MSP ou une équipe de soins primaires pour l'analyse des pratiques. Les attestations reçues valideront une action de DPC.

« *Le CNP pharmacie et le Cnop travaillent conjointement pour permettre aux pharmaciens de valider leur certification de manière simple, efficace, qui valorise leurs diplômes, avec un suivi pratique et des contrôles automatisés.* » Les deux structures communiqueront, au fur et à mesure de leur évolution, les éléments relatifs aux deux dispositifs, « *qui seront à relayer par tous, syndicats, groupements, industriels…* ». Une démarche essentielle pour faciliter l'adhésion des professionnels de santé. ■

Claire Grevot

Le point entre deux vagues

Le déploiement des LGO certifiés « Ségur » arrive au terme de sa première phase. L'occasion de rappeler les détails de cette transition numérique à l'officine.

De gauche à droite : Valérian Ponsinet (FSPF), Xavier Vitry (DNS), Denis Supplisson (Equasens/Feima) et Léa Waldura (Anepf).

Plus de 7 000 pharmacies sont déjà opérationnelles et disposent donc d'un logiciel de gestion officinale (LGO) certifié « Ségur ». C'est le premier bilan d'étape révélé par Xavier Vitry, directeur de projets à la délégation du numérique en santé (DNS), qui a également précisé que le guichet de référencement hors financement avait été rouvert pour les éditeurs ayant laissé passer l'échéance de mars dernier et souhaitant intégrer les fonctionnalités « Ségur ». *« Nous nous projetons désormais dans la seconde vague du processus qui a pour objectif de permettre aux équipes officinales de pouvoir consulter l'espace numérique de santé des patients (« Mon espace santé ») depuis le LGO, alors que la finalité de la première était de leur donner la possibilité de l'alimenter »*, résume-t-il.

Changement de paradigme

Du côté des éditeurs de logiciels, on reconnaît que les développements requis pour répondre aux spécifications du cahier des charges ont été particulièrement lourds. Pour Denis Supplisson, vice-président de la Fédération des éditeurs d'informatique médicale et paramédicale ambulatoire (Feima), *« la complexité de l'exercice est qu'il s'agit d'un changement profond mais qui ne doit cependant pas se ressentir. Jusqu'à présent, les LGO étaient des logiciels de gestion qui apportaient des avantages administratifs. Ils doivent désormais intégrer une dimension métier centrée sur le patient ce qui impose aux pharmaciens et leurs équipes de changer de paradigme. »* Dans les faits, l'outil qui permet d'alimenter le dossier médical partagé (DMP) inclus dans « Mon espace santé » avec des notes de vaccination ou des comptes rendus de bilans partagés de médication et d'entretiens pharmaceutiques *« est encore assez complexe et les briques mises à disposition ne sont pas des plus ergonomiques »*, admet Valérian Ponsinet, président de la commission Convention et Systèmes d'information à la FSPF. Cette connexion au DMP du patient qui se fait pour le moment via une redirection vers le site web sera, à terme, remplacée par un accès direct intégré au LGO. Autre fonctionnalité en phase transitoire, la qualification de l'Identité nationale de santé (INS) du patient qui nécessite la présentation d'une pièce d'identité au comptoir. Xavier Vitry est conscient que cette démarche peut être problématique à l'officine mais assure que c'est une étape de sécurisation primordiale pour s'assurer que les données transmises ou reçues soient bien celles du patient. L'arrivée prochaine de la version 2 de l'application carte Vitale supprimera cependant cette formalité pouvant être mal perçue par les patients. Des outils de communication à destination des équipes officinales élaborés par la DNS seront d'ailleurs bientôt mis à disposition.

> **« Il est vraiment important que les pharmacies disposent d'une boîte de messagerie organisationnelle. »**
> Valérian Ponsinet (FSPF)

Formations

Concernant l'ordonnance numérique, dont Valérian Ponsinet a rappelé qu'elle était réclamée depuis longtemps par la FSPF, son déploiement vient de commencer et sera ponctué d'ajustements en fonction des remontées de terrain. De même, les messageries sécurisées de santé (MSS) sont désormais fonctionnelles entre professionnels et patients. Xavier Vitry tient cependant à préciser qu'*« une discussion ne peut s'entamer qu'à l'initiative du professionnel mais qu'une nouvelle fonctionnalité permet au patient d'envoyer une ordonnance vers la pharmacie de son choix. C'est la différence entre une MSS personnelle et une MSS d'organisation. »* Valérian Ponsinet considère donc qu'*« il est vraiment important que les pharmacies disposent d'une boîte de messagerie organisationnelle »*. En attendant les nouvelles implémentations, les éditeurs proposent des formations en e-learning et Léa Waldura, responsable du numérique à l'Anepf, se félicite que des modules obligatoires sur cette thématique soient intégrés aux études dès la rentrée 2024. ■

Benoît Thelliez

Une convention vivante

Plusieurs commissions paritaires sont chargées d'animer la vie conventionnelle au niveau national, dans les régions ainsi qu'à l'échelon local.

Contrairement à ce que pourraient penser certains, la convention nationale établie entre les représentants des pharmaciens d'officine et l'Assurance maladie n'est pas figée une fois le texte ratifié. Pour vérifier qu'elle s'applique correctement et équitablement sur tout le territoire, ou encore aux fins de la faire évoluer à l'aide d'avenants, des commissions paritaires nationale (CPN), régionales (CPR) et locales (CPL) se réunissent à intervalles réguliers. Mais qui fait quoi au juste ? Composées d'un côté de représentants de l'organisme payeur et de l'autre de pharmaciens titulaires, conventionnés et appartenant à un syndicat signataire de la convention, elles peuvent également accueillir, en fonction de l'échelle à laquelle elles se situent, des conseillers représentant les assurés sociaux. Ainsi que le rappelle Valérian Ponsinet, président de la commission Convention et Systèmes d'information à la FSPF, *« la CPN a une mission élargie de suivi de la vie conventionnelle et du respect des engagements, tant du point de vue des caisses que de celui des pharmaciens »*. C'est en son sein que sont négociés les avenants. Elle dispose en outre d'un observatoire de l'économie officinale pour l'analyse de la rémunération et peut, dans le cadre de difficultés législatives ou réglementaires, proposer des modifications de texte soumises aux pouvoirs publics. De leur côté, les CPR sont notamment chargées du suivi des dépenses, de l'harmonisation et de la coordination des pratiques entre les départements et de l'information sur les campagnes de l'Assurance maladie. Christelle Quermel, présidente du syndicat des pharmaciens de l'Hérault (FSPF), note ainsi que l'un des buts principaux des CPR est que *« tous les départements et tous les pharmaciens fonctionnent de la même manière »*. Quant aux CPL, dont le nombre est fixé en CPN, Philippe Trotabas, directeur de la CPAM de l'Hérault, estime qu'elles sont *« les instances historiques, proches du terrain, qui ont structuré la vie conventionnelle »*. Pour lui, il s'agit de *« lieux pragmatiques de concertation où l'on peut avoir deux approches : réassurer les pharmaciens de l'application des textes par les caisses et faire remonter les interrogations à la Caisse nationale »*. ■ **B.T.**

De gauche à droite : Philippe Trotabas (CPAM Hérault), Christelle Quermel et Valérian Ponsinet (FSPF).

Logisticien, un diplôme d'avenir

Former à la gestion du back-office des logisticiens non professionnels de santé ? L'expérience enthousiasme les titulaires testeurs.

« Ce sont les difficultés persistantes de recrutement de préparateurs et d'adjoints qui nous ont poussé, en 2019, à réfléchir à toutes les options possibles pour confier la gestion du back-office et de toutes les tâches qui ne sont pas liées aux patients à un autre profil d'employés », explique Hélène Justamon, vice-présidente de la FSPF Rhône et responsable du projet. Parmi ces missions figurent la gestion des commandes et du froid, des promis et des périmés, la tenue des réserves, la maintenance du matériel médical, la gestion des factures, des retours et des avoirs, le rangement de l'orthopédie, le merchandising dans l'espace de vente, la gestion du site internet et des appels téléphoniques… La liste est longue ! Alors que certains titulaires à l'image de Véronique Noury (Lyon) avaient déjà embauché de leur propre initiative des personnes sans qualification pharmaceutique pour remplir ces missions, l'idée a germé de mettre sur pied une formation spécifique pour uniformiser les connaissances indispensables à ce nouveau poste, baptisé « logisticien en pharmacie ». *« En collaboration avec Pôle Emploi, nous avons enrôlé deux groupes de 12 personnes, à raison d'un jour par semaine en pharmacie et quatre jours en centre de formation durant deux mois et demi*, indique Hélène Justamon. *Le public sélectionné ne venait pas du milieu de la santé ; avoir le bac était le seul critère de sélection. »* Côté salaire, ce poste correspond actuellement à l'intitulé de rayonniste avec une rémunération au Smic. Chez Laurent Sauvé (Sainte-Foy-lès-Lyon), la stagiaire a tellement apprécié l'univers de l'officine qu'elle a décidé de poursuivre ses études pour devenir préparatrice, comme trois autres personnes parmi les diplômés. La nouvelle formation emporte vraiment l'adhésion des titulaires : *« Cette aide apporte un grand confort aux équipes et nous ne pourrions plus fonctionner sans ce poste. La formation est très bien faite et les diplômés sont directement opérationnels »*, confie Véronique Noury. L'objectif est à présent de développer cette filière pour la proposer à l'échelon national dès 2025. ■ **A.C.**

Véronique Noury, Laurent Sauvé et Hélène Justamon, à l'origine de la formation de logisticien en officine.

Épuisés, mais motivés

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) pharmaciens d'Auvergne-Rhône-Alpes (Aura) a sondé l'état d'esprit des confrères à la sortie de la crise sanitaire.

De mai à juin 2022, l'URPS pharmaciens Aura a adressé un questionnaire aux 1743 officines de la région. *« L'idée était de dresser un état des lieux de notre profession qui a été en première ligne durant la crise sanitaire, quelques mois après »*, explique sa secrétaire générale, Florence Durupt. Seuls les titulaires ont été invités à y répondre, l'URPS n'ayant pas pu disposer de fichiers relatifs aux équipes officinales. Au final, 360 réponses complètes ont été recueillies, soit 20,5 %. *« C'est un score assez positif pour ce type d'étude, ce qui montre que le sujet intéressait les pharmaciens »*, estime Florence Durupt.

Si 31 % des répondants affirment *« aller très bien »*, près de 7 titulaires sur 10 rapportent souffrir d'épuisement professionnel (25 % à un niveau modéré et 44 % à un niveau élevé). Il faut dire que 42 % des pharmaciens ayant répondu au questionnaire déclarent travailler plus de 50 heures par semaine et 55 % entre 35 et 50 heures. Malgré cela, la perception de leur travail au quotidien reste bonne. Ainsi, 92 % des pharmaciens estiment s'occuper très efficacement des problèmes de leurs patients et 74 % considèrent que leur travail a une influence positive sur les gens.

Florence Durupt, secrétaire générale de l'URPS pharmaciens Auvergne-Rhône-Alpes.

Horaires à rallonge

« Il ressort clairement que le volume horaire hebdomadaire s'est répercuté sur l'épuisement professionnel des pharmaciens », analyse Florence Durupt, pointant également la surcharge administrative. Selon cette enquête, *« les personnes épuisées sont en général seules ; celles exerçant en milieu rural sont légèrement moins en burn out »*, observe la secrétaire générale de l'URPS Aura.

« Le pharmacien d'officine est un professionnel de santé de première ligne, souvent isolé dans son exercice et exposé », relève pour sa part Magali Briane, psychiatre et vice-présidente de l'association Soins aux professionnels de la santé (SPS). Mais qu'est-ce que l'épuisement professionnel ? *« On peut le définir comme un état d'épuisement physique, émotionnel et mental lié à une longue exposition à des situations exigeant une implication émotionnelle importante »*, indique la psychiatre, précisant qu'il ne s'agit pas d'une maladie, mais d'un ensemble de symptômes.

> **« Le volume horaire s'est répercuté sur l'épuisement des pharmaciens. »**
> Florence Durupt, URPS pharmaciens Aura

Bien sûr, la crise sanitaire a apporté son lot de stress. Mais la fin de la pandémie n'a pas tout effacé et le contexte de pénurie médicale continue d'induire une charge émotionnelle importante pour la profession, avertit le Dr Briane.

Se préserver

Pour la psychiatre, les officinaux peuvent aussi être sujets à la fatigue compassionnelle, qui affecte spécifiquement les professionnels faisant office d'aidants auprès de gens souffrants. *« Ce que l'on sait aujourd'hui, sur un plan neurobiologique, c'est que quelqu'un qui entend de la souffrance, qui voit l'autre souffrir, active les mêmes zones cérébrales que celles d'une personne qui souffre directement*, déclare-t-elle. *Quand on entend de la souffrance toute la journée, c'est comme si on souffrait toute la journée. »* C'est ce qui peut arriver lorsque l'un de vos fidèles patients vous confie qu'il est atteint d'un cancer. Pour le malade, une telle annonce est *« perçue comme un choc, la vie de la personne basculant complètement dans un épisode de soins, lourds, avec une interrogation sur sa vie d'après qu'il n'envisage d'ailleurs pas »*, explique Catherine Simonin de France Assos Santé. À l'officine, *« il faut faire preuve d'empathie et surtout d'écoute, et cela s'apprend »*, insiste-t-elle, tout en soulignant que les officinaux ont un rôle central dans l'accompagnement de ces malades. En effet, *« environ 11 % des personnes en France et 600 000 patients en ALD n'ont plus de médecin généraliste »*, déplore la représentante de France Assos Santé. Mais accompagner des gens en souffrance ne laisse pas indemne, comme le rappelle Magali Briane. Des solutions existent et l'URPS pharmaciens Aura recense sur son site internet des initiatives pour aider les soignants en difficulté. *« Soutenir les professionnels de santé, c'est soutenir tout le système de santé et préserver de manière générale la santé publique »*, conclut Florence Durupt. ■

Paul Kristoff

RSE : il est temps de passer à l'action

De plus en plus d'officines s'engagent dans le développement durable. Un effort qui pourrait se révéler gagnant pour l'écologie comme pour leur économie.

S'il est un thème qui interpelle particulièrement les étudiants et les jeunes pharmaciens, c'est bien celui de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) appliquée à l'officine. Émilie Lecygne, vice-présidente de l'Anepf en charge de la transition écologique et de la santé environnementale a rappelé que ces thématiques figurent dans la dernière convention nationale, à la grande satisfaction de l'association qui avait milité en ce sens : l'article VII évoque ainsi « *l'engagement du pharmacien pour une pratique professionnelle compatible avec les enjeux de développement durable* ». L'Anepf souhaite d'ailleurs aller plus loin. Pour que la profession évolue massivement vers plus d'écoresponsabilité, il lui semble indispensable que l'université fasse évoluer le programme de la formation initiale en y intégrant pleinement les notions de transition écologique et de santé environnementale. Globalement, les entreprises appartenant au secteur de la santé (dont les officines) contribuent à hauteur de 8 % aux émissions de gaz à effet de serre en France. Paradoxal pour des établissements consacrés aux soins lorsque l'on songe aux effets sur la santé de cette pollution. Cependant, comme l'explique Émilie Lecygne en se référant au rapport « Décarbonner la santé pour soigner durablement » du think tank The Shift Project, les pharmacies ont la possibilité d'actionner différents leviers pour limiter leur impact. Damien Roux et Constant Beroulle, à la tête de la start-up Transipharm, en ont fait leur cœur de métier : former les officinaux pour qu'ils puissent « *saisir l'opportunité du développement durable* ». Car oui, il s'agit selon eux d'une transition bénéfique autant pour la planète que pour le chiffre d'affaires de l'officine (25 % des patients se disent prêts à changer leurs habitudes pour aller dans une pharmacie plus « verte »), la réduction de ses factures énergétiques et celle du *turn-over* des équipes (les employés restent plus volontiers dans une entreprise engagée dans une démarche RSE). Leur programme est disponible sous la forme de e-learning. ■ **A.C.**

Damien Roux, Constant Beroulle (Transipharm) et Émilie Lecygne, vice-présidente en charge de la transition écologique et de la santé environnementale de l'Anepf.

Soutenir les petites officines

En prévision des négociations conventionnelles, la FSPF invite les confrères à réfléchir aux moyens de soutenir les pharmacies en difficulté.

« *Nous devons arriver à maintenir une vie professionnelle dans les territoires ruraux avec une économie suffisamment performante pour assurer l'ensemble des missions de la pharmacie d'officine.* » Telle est la volonté qu'a exprimé Philippe Besset, président de la FSPF, lors de l'atelier consacré aux territoires fragiles. L'exemple du plateau de Sault, emblématique de ces difficultés, pourrait permettre de trouver des solutions. Situé au cœur des Pyrénées, il « *est le prolongement de la vallée de l'Aude, avec de nombreux bourgs où vivent des personnes âgées, autonomes, qui ont énormément besoin de soins et de conseils* », résume Marc Alandry, responsable de l'Association de pharmacie rurale (APR). Là-bas, l'unique officine, située à Espezel, dessert une dizaine de villages soit l'équivalent de 1 400 habitants et elle pourrait baisser définitivement le rideau. Tandis que l'offre médicale menace de disparaître et que son associé va prendre sa retraite en septembre, la titulaire Gaëlle Le Run se pose en effet des questions sur son avenir. Installée depuis vingt-quatre ans à Espezel, elle ne souhaite pas exercer avec seulement une adjointe. Pour Philippe Besset, bien conscient des difficultés rencontrées, il n'est pas question de renoncer : la croix verte doit continuer de briller sur ce plateau des Pyrénées et les jeunes pharmaciens envisageant de s'installer dans les campagnes doivent être aidés. Pour maintenir l'activité pharmaceutique, l'une des options retenues est la création d'une équipe de soins primaires (ESP). Son intérêt ? « *C'est une association qui va pouvoir recevoir des subventions pour avoir un coordonnateur et trouver des médecins remplaçants* », explique Philippe Besset. Le président de la FSPF plaide par ailleurs pour la création d'une permanence pharmaceutique de jour pour les officines de ces territoires dits « fragiles », rémunérée à hauteur de 180 ou 190 euros. « *On peut aussi envisager la prise en charge par l'Assurance maladie d'un membre de l'équipe, comme elle le fait pour les assistants médicaux des médecins* », ajoute-t-il. Ce personnel pourrait notamment se consacrer au déploiement des nouvelles missions. ■ **P.K.**

Gaëlle Le Run, Philippe Besset et Marc Alandry.

Téléconsultation : un duo de choc !

Juliette Lorrain, pharmacienne à Montmédy, près de Longwy, et Jean-Philippe Kern, généraliste à Souilly, au sud de Verdun, forment un véritable binôme.

Ils sont venus en voiture à Montpellier depuis la Meuse pour partager les tenants et aboutissants de leur collaboration inspirante. Jean-Philippe Kern, ex-urgentiste et désormais généraliste pratiquant la téléconsultation, raconte : *« En 2019 débute E-Meuse Santé, un programme gouvernemental d'investissement pour l'innovation dans les territoires. Nous réfléchissons à la façon de téléconsulter dans nos déserts médicaux en restant déontologiques car je ne suis pas là pour piquer la patientèle des autres. »* En 2020, c'est la rencontre avec la société Omedys qui a déjà lancé avec succès Télémédical Solution Aube, sous l'impulsion notamment de Christophe Wilcke, pharmacien à Spincourt (Meuse), élu FSPF, président de l'URPS pharmaciens Grand Est et de la CPTS du Nord meusien, et l'ouverture d'une organisation territoriale de télémédecine (OTT). Les choses se font alors dans les règles : *« Après une année de démarches, la commission paritaire régionale valide le projet et j'obtiens le droit d'exercer en étant conventionné avec les CPTS naissantes. »* Cette autorisation vaut pour les départements limitrophes : Ardennes, Vosges, Meurthe-et-Moselle et Haute-Marne. Or, à quelque 65 km du docteur Kern, se trouve Juliette Lorrain, pharmacienne depuis cinq ans à la frontière belge. *« Quand je suis arrivée à Montmédy, il y avait quatre médecins donc je n'étais pas inquiète. »* Puis c'est le départ de l'un d'entre eux, l'arrêt d'un deuxième et le décès brutal d'un troisième en août 2022. *« Avec un seul médecin restant, c'est la panique ! Les patients affluent à l'officine, certains en pleurs, et ma demande de dérogation pour prolonger les ordonnances est refusée. Je me tourne donc vers E-Meuse Santé et nous lançons les premières téléconsultations fin août. »* Le duo se connaît à présent très bien : *« Je lui mâche un peu le travail pour qu'il ait toutes les infos dès qu'il se connecte. »* Et l'ex-urgentiste de conclure : *« Ma consultation dure dix minutes mais est purement médicale puisque la préconsultation est déjà réalisée. Cela optimise le temps et je retrouve en plus le plaisir de travailler en équipe. »* ■ **H.B.**

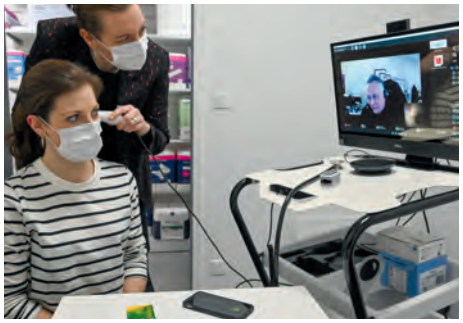

© CHRISTOPHE_MANQUILLET

Dans la Meuse, la pharmacienne Juliette Lorrain facilite la réalisation des téléconsultations avec le docteur Jean-Philippe Kern, généraliste.

Retour sur (première) expérience

Trois jeunes pharmaciens fraîchement installés évoquent leur expérience et livrent de précieux conseils aux étudiants venus nombreux pour les écouter.

Ils s'appellent Tatiana, Clémence et Pierre. Tous trois viennent de s'installer dans l'Hérault, dans un cadre de vie rural qu'ils jugent idéal. Mais si leurs expériences sont au final très positives, ils ont toutefois dû affronter plusieurs difficultés dont ils ont fait part à une assistance estudiantine avide de conseils. Tatiana était assistante à Frontignan quand son titulaire lui a proposé, ainsi qu'à une autre adjointe, de racheter des parts. *« Nous avons investi à hauteur de 25 % chacune et avons été aidées par un cabinet comptable ainsi qu'un transactionnaire qui nous a mis en contact avec les avocats. La structure juridique de la pharmacie ayant déjà été créée, une société d'exercice libéral à responsabilité limitée (Selarl), nous avons monté chacune des holdings pour ce rachat de parts moyennant un apport de 50 000 euros chacune. »* Tous trois ont par ailleurs signé un pacte d'associés que Tatiana juge *« essentiel »*.

Clémence s'est, elle, installée en décembre 2022 à Montagnac, un petit village proche de Pézenas, en association avec Sylvain, un ami de la faculté, sous la forme également d'une Selarl. *« Nous avons racheté le fonds de commerce de la pharmacie, mais nous louons les murs. Avec un apport de 50 000 euros chacun, soit 7 à 8 % du chiffre d'affaires de l'officine, nous nous sommes posé la question du booster dont nous n'avons finalement pas eu besoin car la banque nous a suivis. »* Le plus gros obstacle selon elle ? *« Arriver à signer l'offre puis le compromis a été très compliqué »* mais désormais *« tout roule ! »*

Pierre, le compagnon de Clémence, est lui titulaire à Roujan, également près de Pézenas. Il a repris la pharmacie familiale appartenant à son père et un associé. *« J'ai travaillé dans cette officine pendant la durée de mes études puis j'ai eu l'opportunité de racheter des parts. Nous sommes donc repartis de zéro en construisant une Selarl. »* Peut-on *« tout faire seul ? »*, demande un étudiant : *« Sans transactionnaire oui, sans avocat et sans comptable non… »*, estime Pierre. Et c'est Clémence qui confesse leur botte secrète : *« Notre premier réflexe a été d'organiser un apéro avec les médecins ! »* Une bonne occasion de nouer des liens de proximité avec les prescripteurs. ■ **H.B.**

Tatiana, Clémence et Pierre viennent de s'installer.

Le numérique en vedette

Quatre candidats ont tenté leur chance lors de la seconde édition du concours de pitch organisé conjointement par Résopharma et l'Anepf. Résultat : deux outils digitaux ont été primés.

Erdem Aydin, entouré de Léa Waldura (vice-présidente Anepf en charge du numérique en santé) et de Maxime Delannoy, président de l'Anepf, est distingué dans la catégorie « Étudiants » pour l'application Care Bot.

Pour son édition 2023, le concours de pitch avait pour thème « Quels outils numériques pour la santé de demain ? » et devait départager des candidats dans deux catégories, celle des étudiants et celle des start-up.

Une appli pour optimiser la dispensation

Premier à entrer en lice, Erdem Aydin est venu défendre son application baptisée Care Bot. Imaginé comme un outil facilitant la dispensation, Care Bot est conçu pour s'utiliser au comptoir sur une tablette numérique. Il propose des pictogrammes pour optimiser la compréhension et la mémorisation des conseils par les patients souffrant de troubles cognitifs ou ayant une maîtrise insuffisante du français. De son côté, le patient peut se connecter à Care Bot depuis le compte qu'il a créé et y retrouver une synthèse des recommandations délivrées, mais aussi *« des jeux et quiz pour le rendre acteur de sa santé »*, signale son concepteur, étudiant à la Faculté de pharmacie de Lyon. Avec sa solution simple, utile et astucieuse, Erdem a su éveiller l'intérêt du public qui l'a désigné lauréat de sa catégorie. Quelques heures plus tard, il s'est vu remettre le prix, composé d'un trophée et d'une prime. De quoi contribuer à développer l'application Care Bot jusqu'à ce qu'elle soit commercialisable et, par la suite, *« l'intégrer dans "Mon espace santé" »*, espère-t-il.

Dans la catégorie « Étudiants », il affrontait Éva Derabanne, interne en pharmacie, qui présentait ScreenME. Il s'agit de la première appli permettant, grâce à une intelligence artificielle (IA), d'identifier instantanément les personnes répondant aux critères d'éligibilité des essais cliniques *« pour éviter les pertes de chance et faire en sorte que les patients ne manquent aucune option thérapeutique »*, souligne Éva. Son souhait, avec ce projet auquel prennent part Gaëtan Pusel (ingénieur informatique) et Bastien Renart (business developer) : mobiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème, y compris les pharmaciens *« afin qu'ils puissent participer activement à la recherche en recrutant, conseillant et suivant les patients tout au long des essais »*.

Lugan Flacher, à gauche, a reçu le prix « Start-up » des mains de Philippe Gaertner, président de Résopharma (au centre) pour la solution DrugOptimal.

Un logiciel qui sécurise l'administration

Lugan Flacher s'est, lui, intéressé aux incompatibilités physicochimiques (IPC) entre médicaments. En effet, des réactions peuvent avoir lieu entre spécialités coadministrées (par exemple dans les tubulures de perfusion) et dans 26 % des cas, engager le pronostic vital du patient. Pour limiter ce risque, Lugan et ses deux associés ont conçu DrugOptimal, le premier logiciel de détection automatisée des IPC sur l'ordonnance, avec proposition intelligente de plan d'administration évitant le risque. Leur start-up dispose d'un laboratoire de recherche sur la stabilité médicamenteuse et son modèle d'intelligence artificielle de prédictibilité des incompatibilités repose sur la plus grande base de données au monde sur ces IPC. La solution, qui *« apporte sécurité et efficacité thérapeutique, avec 30 % de complications en moins, fait gagner jusqu'à 10 % de temps aux professionnels et génère des économies en termes de prise en charge »*, précise Lugan, qui a donc reçu le prix dans la catégorie « Start-up », devant Pharmacylounge. Celle-ci, première communauté professionnelle sécurisée et éthique dévolue à la pharmacie française, a été créée par Fabrice Arnaud et Romain Ecarnot *« pour permettre le partage d'informations sensibles »*. Cette plateforme propose de nombreuses fonctionnalités (messagerie, forum, annonce d'événements, annuaire d'experts, base de données Thériaque…) et vise à accompagner le pharmacien dans son quotidien et ses nouvelles missions, *« via des liens avec tous les acteurs du segment »*, indique Fabrice. L'outil, simple et ergonomique, est accessible sur tous les supports et l'inscription est gratuite pour les pharmaciens, les étudiants et les pairs de la profession. ■

Claire Grevot

Choisissez la différence !

Du papier ! Du Web !

- 10 magazines par an
- L'Hebdo du Pharmacien tous les vendredis
- L'Hebdo + tous les mardis
- Des informations exclusives
- Des actualités en avant-première
- Un accès illimité aux archives
- Compatible tablette et mobile !

96 € par an !

www.lepharmaciendefrance.fr

Posos s'ouvre à la vaccination

L'application d'analyse d'ordonnances Posos s'enrichit d'un volet vaccination grâce au soutien du laboratoire Moderna et renforce son statut d'outil incontournable.

Plateforme en ligne créée en 2018, Posos est un outil permettant une analyse médicamenteuse personnalisée des photos d'ordonnances qui lui sont soumises. Initialement conçue pour le système hospitalier, elle a ensuite été dotée – grâce à un partenariat avec le laboratoire Moderna – d'un module d'aide à la décision thérapeutique adapté à l'exercice officinal. Celui-ci est accessible gratuitement et permet aux équipes d'identifier les risques iatrogènes spécifiques à chaque patient selon son profil. L'algorithme s'appuie pour cela sur plus de 220 sources médicales de référence (sociétés savantes, collèges, ANSM, Crat, Meddispar, etc.) mises à jour quotidiennement. Avec l'arrivée prochaine de la prescription pharmaceutique des vaccins, le partenariat Moderna-Posos a pris un nouvel élan suite à la création d'une extension centrée sur cette thématique. *« Notre module vaccination centralise toutes les informations autour des spécialités que les pharmaciens vont bientôt pouvoir prescrire »*, explique Alice Lafarge, responsable Grands Comptes Posos. *Le but est de pouvoir répondre à toutes les questions des patients »* et d'aider les équipes à sécuriser prescription et délivrance. Et pour plus de réactivité au comptoir, une fonction « éligibilité » a été mise en place : *« Lorsque l'ordonnance sera scannée, des alertes permettront de savoir à quelles valences le patient est éligible ou non en fonction de son âge et de ses potentiels traitements »*, précise la représentante Posos. Profitant de l'actualité centrée sur la vaccination, Pierre Gourjon, bio-ingénieur et agent de liaison en sciences médicales de Moderna a proposé un point d'étape sur la vaccination anti-Covid. L'occasion de rappeler que les pharmaciens d'officine ont procédé à 90 % de ces vaccinations en 2022. En France, elles ont évité 9 000 admissions en soins critiques et 47 000 décès. Cependant, selon Santé publique France, environ 70 % des personnes de plus de 80 ans ne sont actuellement pas à jour de leurs rappels. Un retard que les officinaux contribueront sans nul doute à combler. ■ **H.B.**

Pierre Gourjon (Moderna) et Alice Lafarge (Posos) ont présenté le module vaccination sécurisant la prescription par les officinaux.

Des outils numériques bien pensés

Avec son partenaire Observia, Sandoz propose de nombreux services pour aider les équipes dans leur quotidien et leurs nouvelles missions.

Sandoz offre aux officinaux un éventail complet d'outils numériques. À l'occasion du Congrès, le laboratoire a choisi de démontrer la pertinence de ses applications en s'appuyant sur des cas de comptoir. Comme celui de Michèle, 42 ans, atteinte d'un cancer du sein. *« Pour cette patiente éligible aux entretiens en oncologie, nous allons proposer la plateforme Observia »*, indique Arnaud Rey, responsable Grands Comptes Sandoz. *« Il s'agit de la solution leader en France, avec plus de 4 000 officines connectées. Un pharmacien nous a dit qu'il "avait le scénario pour mener les entretiens, mais pas la mise en scène". Or, c'est ce que nous offrons : du contenu pour répondre à toutes les questions »*, note Geoffroy Vergez, fondateur d'Observia. Second outil pensé pour faciliter le travail des équipes : On Coach, *« avec des sessions de formation à la communication pour les équipes basées sur la* Process Com, *un process de communication mis au point dans les années 1970. Il établit que, dans une population, on peut distinguer six profils d'individus, qui ne sont pas sensibles aux mêmes attitudes et aux mêmes mots,* note Arnaud Rey. *Nous avons transposé cette technique à l'accompagnement en oncologie et nous invitons titulaires et membres de l'équipe officinale à participer à des sessions pour apprendre à bien réagir face à chaque patient. On Coach inclut un accès à la plateforme Vidal, un support technique sur les traitements et leurs effets indésirables ainsi qu'un Beauty book avec des conseils en socio-esthétique ».*

Autre cas présenté, celui de Corinne, 70 ans, polymédiquée, souffrant de diabète, HTA et polyarthrite, avec des ordonnances complexes comprenant génériques, princeps et biosimilaires. *« Pour elle, le moindre changement est déstabilisant et elle est évidemment éligible au bilan partagé de médication (BPM) »*, résume Arnaud Rey. *« Grâce au support de la partie BPM proposée sur notre plateforme, il est possible d'améliorer l'observance de 20 % »*, se réjouit Geoffroy Vergez. Sandoz propose aussi un programme sur les biosimilaires : *« Ils sont de plus en plus prescrits et nous souhaitons aider les équipes à monter en compétences à leur sujet »*, conclut Arnaud Rey. ■ **H.B.**

Sandoz et Observia travaillent main dans la main.

Intégrer le « selfcare » au système de santé

Haleon a défini trois pistes prioritaires en faveur du parcours de soins officinal.

Pour tenter de répondre aux grands défis qui se posent à notre système de soins, le laboratoire de santé grand public a élaboré un livre blanc où sont présentées dix recommandations à destination des pouvoirs publics. Comme l'a indiqué Cédric Perry, président France et directeur commercial Pharmacie du laboratoire, *« nous travaillons notamment sur trois pistes prioritaires visant à redéfinir le rôle du "self-care" dans notre pays »*. Soit renforcer et pérenniser le rôle de conseil du pharmacien, développer des outils d'aide à la délivrance et au bon usage ainsi que simplifier l'accès à l'information médicale pour les patients. Concrètement, afin d'accompagner l'officinal et son équipe dans la prise en charge des patients, qu'il s'agisse de sevrage tabagique, de douleur aiguë et chronique, de tensions musculaires ou encore de lavage nasal, le laboratoire a conçu de nombreux outils dont des vidéos éducatives, webinars, quiz, arbres décisionnels… Mais aussi *« des aides à la délivrance comme des fiches posologie, des cas de comptoir, des disques d'aide à la dispensation, de l'infographie pour* [les] *aider dans* [leur] *pratique quotidienne. De plus, nous sommes présents sur les logiciels de gestion d'officine avec des bannières sur le bon usage et les mécanismes d'action des médicaments »*, a rapporté Rym Bergaya, responsable des relations avec les professionnels de santé. Haleon est, d'autre part, pleinement investi dans le projet pilote de l'ANSM sur les e-notices *« qui vise à limiter les mésusages et risques associés »*, a précisé Valérie Michaud, responsable des affaires médicales. Le laboratoire apporte, de surcroît, son soutien au groupe de réflexion sur les anti-inflammatoires non stéroïdiens (GRAINS), *« un board d'experts pluridisciplinaires hospitaliers et de ville dont l'un des objectifs est de créer des outils pour informer les professionnels de santé, les aider dans leur pratique et contribuer à l'éducation thérapeutique des patients »*. Autres axes explorés : la promotion des entretiens de prévention via des mécanismes incitatifs, et celle du « selfcare » à travers une intégration à la formation ou le développement de politiques publiques en sa faveur. ■ **C. G.**

Valérie Michaud, responsable des affaires médicales chez Haleon.

Préserver le bon usage des AINS

L'automédication par les AINS doit toujours être reliée au conseil du pharmacien. Un principe fondamental rappelé au cours de l'atelier organisé par Reckitt.

« *Huit migraineux sur dix n'ont pas de suivi médical mais 97 % traitent la plupart ou toutes leurs crises »*, signale Michel Lantéri-Minet, neurologue au CHU de Nice, démontrant ainsi l'importance de l'automédication chez les migraineux. En limitant les conséquences de l'activation du système trigémino-autonomique, support de la céphalée migraineuse, les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) constituent un traitement de première ligne, inscrit dans les recommandations de la Société française d'études des migraines et céphalées (SFEMC). Comparés aux autres traitements, ils montrent, de plus, un faible risque d'abus médicamenteux. Deux d'entre eux possèdent, en France, une AMM dans la crise mais un seul est disponible en prescription facultative, l'ibuprofène, qui *« permet aux patients de traiter correctement leur migraine hors filière médicale, à condition qu'il soit bien utilisé »*, rappelle le neurologue. D'où le rôle majeur du conseil officinal. Mais les AINS peuvent-ils jouer un rôle aggravant sur les infections ? *« À ce jour, aucune étude n'a démontré l'impact négatif sur l'évolution d'une infection avérée. Le risque de complications est dû au masquage des symptômes, fièvre ou douleur »*, indique Jean-Paul Stahl, infectiologue à Grenoble. Il insiste sur l'importance de réévaluer le diagnostic grâce à un marqueur comme l'inflammation pour statuer sur l'efficacité du traitement. Par ailleurs, il n'y a actuellement aucune preuve que les AINS en utilisation aiguë entraînent un risque accru de développer la Covid-19 ou d'en augmenter sa sévérité. Toutefois, il s'agit de les employer avec bon sens *« en évaluant la nécessité de leur prise, en écartant les situations à risque et en sensibilisant les patients au masquage des symptômes »*, conclut Nicolas Thurin, pharmaco-épidémiologiste et officinal à Bordeaux, tout en rappelant deux recommandations essentielles : l'utilisation sur la durée la plus courte possible (3 jours si fièvre, 5 jours si douleurs) et la consultation médicale en cas de non-amélioration au-delà. ■ **C. G.**

Nicolas Thurin et Jean-Paul Stahl (à gauche) avec Fabrice Camaioni de la FSPF (au centre) et toute l'équipe de Reckitt présente au CNP de Montpellier.

Objectif : éradication des HPV

Le pharmacien va jouer un rôle crucial dans la prévention des cancers HPV-induits. L'atelier organisé par MSD a confirmé l'importance de cette vaccination.

Comme le rappelle Fannie Contestin, directrice médicale Vaccination Infections à papillomavirus humains (HPV) chez MSD France, *« les infections à HPV sont le plus souvent transitoires, l'organisme éliminant spontanément le virus, mais environ 10 à 20 % d'entre elles persistent et sont susceptibles d'évoluer vers des lésions précancéreuses ou un cancer »*. En cause, les douze types de HPV considérés comme *« à haut risque »* figurant parmi les quarante pouvant infecter le tractus anogénital. Plus de 6 300 nouveaux cas de cancer sont répertoriés chaque année en France et près d'un tiers touchent les hommes. Comment les prévenir ? Par le dépistage (frottis), mais celui-ci ne vaut que pour le cancer du col de l'utérus et cette approche ne permet pas de prévenir l'apparition des lésions précancéreuses. Au contraire de la vaccination, recommandée et remboursée pour les filles et les garçons de 11 à 19 ans révolus, avec le vaccin nonavalent préférentiellement, selon un schéma à deux ou trois doses selon la tranche d'âge. Cette vaccination reste efficace même après le début de la vie sexuelle et quel que soit le nombre de partenaires. D'après les chiffres d'une étude récente, le risque de cancer du col est réduit de 88 % lorsque l'on vaccine avant 17 ans et de 53 % entre 17 et 30 ans. Quant au profil de tolérance de cette vaccination, il est bien établi et près de 130 pays l'ont introduite dans leurs programmes nationaux. *« Nous avons une importante marge de progression pour atteindre l'élimination des cancers HPV-induits »*, convient le directeur associé Affaires publiques Vaccins de MSD, Benoît Mourlat. Pour parvenir à 80 % de couverture vaccinale, la France a élaboré un plan d'élimination qui repose sur les pharmaciens, avec l'élargissement de leurs compétences vaccinales et notamment la possibilité de prescrire et d'administrer des vaccins dès 11 ans. À l'officine, toute opportunité doit être saisie afin de vacciner *« en utilisant des moyens simples pour identifier les patients, communiquer et leur recommander le vaccin »*, conclut Fannie Contestin. ■ **C.G.**

Fannie Contestin, directrice médicale Vaccination HPV chez MSD France, rappelle les bénéfices de la vaccination.

Développer l'attractivité de l'officine

Et si vous vous formiez pour accroître la performance de votre pharmacie ? La Retail Academy Pierre Fabre est prête à vous accueillir.

« La pharmacie doit régulièrement se réinventer et recréer son business model. » C'est le constat que dresse Christian Hess, consultant Pierre Fabre. Pour aider les titulaires dans cette tâche, le service Retail, au sein duquel il exerce, organise une veille permanente des tendances de l'aménagement et de l'animation des points de vente. Il réalise également, tous les cinq ans, une « étude shopper ». En analysant les comportements des clients dans 50 à 100 officines de typologies variées, des données très intéressantes sont ainsi recueillies. La dernière version en date de cette étude valide la grande fidélité de la clientèle puisque *« 87 % d'entre elle vient au moins une fois par mois en pharmacie et 65 % visite régulièrement le même point de vente »*. Une dynamique rassurante, qui doit cependant être soutenue par une adaptation régulière des aménagements de l'officine pour coller aux attentes des patients mais aussi *« leur faire vivre des expériences mémorables »*. Ces évolutions doivent tenir compte de la singularité des univers (beauté, bébé, premiers soins…), du balisage pour faciliter le parcours des clients et bien sûr intégrer des points de différentiation (mur végétal, écrans tactiles, équipement technique d'analyse de la peau, mise à disposition de produits en vrac, organisation d'ateliers…). Il faudra sélectionner ces derniers en fonction de la typologie de la pharmacie et de son environnement concurentiel. S'il est clair que modifier l'agencement de son officine permet de booster ses ventes, la réflexion doit être globale et intégrer un travail sur les vitrines, l'éclairage, les ambiances, les codes couleur… Pour accompagner les titulaires souhaitant se lancer dans l'aventure, la Retail Academy dispense une formation d'une durée de 14 heures réparties sur deux jours. Pensée pour de petits groupes au sein desquels il est aisé d'échanger, elle se déroule sur le domaine du Carla situé à Castres. Cette session est l'occasion de travailler très concrètement son projet en bénéficiant des conseils avertis des experts, mais aussi du regard d'autres officinaux menant la même réflexion. La Retail Academy propose également d'autres thèmes de formation. ■ **A.C.**

Christian Hess, responsable de la Retail Academy.

Arthrose et atteintes cardiaques

La chondroïtine sulfate pourrait réduire le risque d'infarctus du myocarde et d'AVC, des comorbidités de l'arthrose trop peu connues bien que fréquentes.

Dans la maladie arthrosique, ce sont des phénomènes à la fois mécaniques et biologiques qui déstabilisent l'équilibre entre synthèse et dégradation du cartilage par les chondrocytes. Comme l'a rappelé avec force le Dr Grange, rhumatologue au CHU de Grenoble Alpes, invité par le laboratoire IBSA : « *L'usure des articulations n'est pas la bonne image à utiliser avec les patients. Elle est même dangereuse car elle peut pousser ces derniers à limiter leurs mouvements pour économiser leurs articulations. Or le premier traitement de l'arthrose, c'est l'activité physique !* » En complément, la prise en charge repose sur plusieurs approches à associer entre elles, incluant le recours à des médicaments tels que les anti-inflammatoires et les antiarthrosiques symptomatiques d'action lente (AASAL) dont la chondroïtine et la glucosamine. Si elle vise à limiter les douleurs articulaires, des études concernent actuellement les effets de cette polymédication sur une autre dimension de la maladie arthrosique, celle de ses nombreuses comorbidités. En effet, « *l'arthrose n'est pas une pathologie isolée. Les patients arthrosiques souffrent fréquemment de BPCO, de problèmes gastro-intestinaux, d'obésité ainsi que de troubles cardiovasculaires* ». Dans ce dernier cas, le risque est évalué à + 24 % chez les personnes arthrosiques par rapport aux patients sains de profil comparable. Alors qu'il est reconnu que les AINS (historiquement très usités dans l'arthrose) augmentent le risque cardiovasculaire, il semble que les AASAL aient un effet protecteur. Ainsi, les études rétrospectives sur l'état de santé des patients arthrosiques traités par anti-inflammatoires et/ou AASAL sont riches d'enseignements. « *Le recours aux AASAL, et en particulier à la chondroïtine sulfate médicament – les études ne prennent pas en compte les compléments alimentaires – semble réduire le risque d'infarctus.* » Concernant cette fois les accidents vasculaires cérébraux, les études (toujours rétrospectives) montrent « *une réduction du risque d'AVC avec la chondroïtine sulfate* ». Des résultats encourageants ! ■ **A.C.**

L'équipe IBSA encadrant le Dr Laurent Grange.

Le microbiome pour contrer l'acné

La marque franco-britannique Gallinée, fraîchement acquise par le géant japonais Shiseido, mise sur les bonnes bactéries pour traiter l'acné.

Marie Drago, pharmacienne et fondatrice de Gallinée, est une passionnée. Sa marotte ? Le microbiome cutané et le principe consistant à le réguler en nourrissant les bonnes bactéries présentes à la surface de la peau plutôt que de procéder à l'éradication, potentiellement irritante, des souches connues comme néfastes. « *Se plonger dans le microbiome cutané change la vision qu'on a de la peau. C'est un écosystème vivant avec des bactéries et des cellules humaines qui discutent en permanence. Par rapport à tout ce que j'avais appris à la fac, avec une vision très hygiéniste des soins, c'est une révolution !* » L'acné est une maladie inflammatoire, liée à de nombreux facteurs tels que les hormones, l'alimentation ou le stress, et dans laquelle une bactérie joue le rôle de déclencheur universel : *Propionibacterium acnes*, renommée depuis *Cutibacterium acnes*. Mais « *si la bactérie de l'acné est présente sur 100 % des gens et constitue 60 % du microbiome du visage, tout le monde ne développe pas de lésions.* » Il existe en réalité six souches de *C. acnes* et des études démontrent que la sévérité de l'atteinte acnéique est associée, chez le patient, à une faible diversité des phylotypes de cette bactérie. C'est cet axe qui guide la conception des produits Gallinée, visant à soutenir la variété du microbiome. Comment y parviennent-ils ? En associant des pré-, des pro- et des postbiotiques dans les formules. « *Les prébiotiques vont nourrir sélectivement les bonnes bactéries pour contrôler le développement de celles qu'on ne souhaite pas favoriser.* » Entrent ensuite dans la composition des topiques de la marque des probiotiques, c'est-à-dire des souches aux effets positifs sur l'équilibre cutané. Enfin, des substances dites « postbiotiques » sont également présentes. C'est le cas de l'acide lactique. « *Fabriqué par des bactéries spécifiques, il acidifie le milieu et favorise le développement de souches qui en produisent à leur tour, créant un cercle vertueux.* » De nouvelles études montrent qu'en prime, *C. acnes* semble protéger son hôte du stress oxydatif. La piste de cet effet antiâge reste à explorer mais pourrait se révéler cruciale à l'avenir. ■ **H.B.**

Marie Drago, fondatrice de Gallinée.

Mettre à jour ses connaissances

Quiz Coach met en avant l'intérêt des nouvelles pratiques ou de nouveaux actifs pour la pharmacie et pour le patient. Il propose des formations, essentielles pour que les équipes gagnent en expertise.

L'équipe Quiz Coach au grand complet.

Thématique très en vogue dans le milieu de la santé, la question des dérivés du cannabis interroge. « *En plus du cannabis thérapeutique, les produits contenant du cannabidiol ou CBD autorisés en France peuvent être proposés par les équipes officinales pour les petits maux de tous les jours – douleurs, sommeil, stress, anxiété… – ou en cosmétologie*, détaille Élisabeth Pereira Pais, directrice Pôle officinal Quiz Coach et gérante d'Orland Formation. *Il en existe d'ailleurs un large éventail en pharmacie.* » *Quid* du conseil officinal ? Il doit notamment tenir compte des effets pharmacocinétiques, dont l'apparition, l'effet maximal et la durée sont variables selon le mode d'administration, le plus commun étant la voie sublinguale. Pour exemple, le dosage journalier pour une huile est fonction de la concentration en CBD et du poids du patient, en respectant trois prises de gouttes par jour, et huit heures entre chacune. « *Le CBD a un réel intérêt pour le patient et pour la pharmacie en lui ouvrant un nouveau marché. Tous ceux qui souhaitent le dispenser doivent s'orienter vers une formation au conseil et à l'utilisation du produit* », indique Élisabeth Pereira Pais. Autre thématique au comptoir : la naturopathie, « *un véritable plus pour accompagner et fidéliser le patient, mais aussi pour augmenter le prix du panier moyen* », avance Véronique Segura-Pailhon, directrice adjointe du pôle de naturopathie et médecines naturelles. La prévention primaire, le soutien des maladies chroniques et/ou fonctionnelles, l'approche complémentaire à la médecine conventionnelle (pour diminuer les effets indésirables de la chimiothérapie par exemple) sont ses trois champs d'action reconnus par l'OMS. Comment se former à cette discipline, augmenter sa compétence et valoriser son service ? En intégrant le premier cursus de naturopathie exclusivement dévolu aux professionnels de santé. Si cette médecine traditionnelle est reconnue par les instances internationales et de nombreux pays européens, elle est associée en France à un vide juridique et une mauvaise information. D'où l'idée de cette formation « *pour aider à faire reconnaître la pratique en lui donnant un cadre éthique et pharmacologique* », précise Véronique Segura-Pailhon. L'idée est également de développer le conseil en apportant aux patients des avis experts, en complémentarité avec l'allopathie et les autres médecines douces. ■

C.G.

ABONNEZ-VOUS !

NOM ..... PRÉNOM .....
NOM DE LA PHARMACIE .....
ADRESSE .....
CODE POSTAL ..... VILLE .....
MAIL (EN MAJUSCULES) .....
TÉLÉPHONE .....

Renvoyez-nous ce bulletin d'abonnement avec un chèque de 96 euros à l'ordre du Pharmacien de France :
Le Pharmacien de France
13, rue Ballu, 75311 Paris cedex 09
Une question ? Téléphonez-nous au 01 42 81 15 96
ou écrivez-nous :
contact@lepharmaciendefrance.fr

96 € par an !

Pour 10 numéros du Pharmacien de France
+ l'Hebdo du Pharmacien
tous les mardis et vendredis
+ l'accès illimité au site
www.lepharmaciendefrance.fr

Stands up !

L'édition 2023 du Congrès national des pharmaciens a permis aux 1300 visiteurs professionnels et étudiants de venir échanger avec les 145 exposants et partenaires de l'événement incontournable de la pharmacie d'officine.

CONGRÈS NATIONAL DES PHARMACIENS

CNP 2023

MONTPELLIER 10-11 JUIN

CONGRESSISTES, INTERVENANTS, PARTENAIRES

BRAVO ET MERCI À TOUS

Un grand merci pour votre participation à cette édition
du Congrès national des pharmaciens qui restera un très beau souvenir grâce à vous.

24/7 Services
3ADS
AAZ
ACCORD HEALTHCARE
ACL Santé
ACT PHARMACIE
ACTIVANCE
AIR MEDIC
ALLIANCE HEALTHCARE
ANEPF
ANODIA
APGIS
APIMAB
APM34
ARROW LAB
ASCA
AUXILIAIRE PHARMA
AXELIFE
BAUSCH & LOMB
BOIRON
BOOST
CERP RHIN RHONE MED
CRISTERS
DIELEN
DISTRIPHARM
DK DIGITAL
DOCTOLIB
DOMAINE DE L'OULIVIE
DTF MEDICAL
DYNVEO
EG LABO
E-SANTE TECHN.
ESV RESSOURCES
EUROMEDIS
FIF PL
France IP
FSPF
FED MED
G2S Santé
GALLINEE
GIBAUD
GOLLMANN ZWICK
GSK VACCINS
HALEON
IBSA
IMMUBIO
INFIMED
INNOTHERA
INOUV
IQVIA
JEAN ROLLAND AGENCEMENT
KAPELSE
KRKA
LA MEDICALE
LE MONDE PHARMA.TV
LE MONITEUR DES PHARMACIES
LES AVOCATS DU THELEME
LMJ CONSEIL
LOHMANN & RAUSCHER
MADP
MEDADOM
MEDD DESIGN
MEDISSIMO
MEDITECH
MIEL DE MANUKA
MIR France
MODERNA
MSD VACCINS
NEXT PRESCRIPTION NATURE
OBJECTIF PDA
OBJECTIF PHARMA
OCP
ORDRE DES PHARMACIENS
PARI
PAYMED SANTEFFI
PFIZER
PHARMA LA REVUE
PHARMACESSIONS
PHARMACTIV
PHARMAFRANCE
PHARMAFRANCE
PHARMAGEST
PHARMASOUND
PHARMASUD
PHARMATHEK
PHARMATHEQUE
PHARMAVANCE
PHARMAVIE
PHARMAWORK
PHARMEDISTORE
PHARMONWEB
PHARMONY
PHI
PHIEGEST
PHOENIX PHARMA
PHR Groupe
PIERRE FABRE
PIXIENCE
POD TRANSACTIONS
PREF
PROEBO
PROPOLIA
PVB AVOCATS
QUIZ COACH
REBELLE
RECKITT
RESOPHARMA
ROBOTIK
SANOFI
SANOFI Vaccins
SHISEIDO
SMART RX
SMARTDOSE
SOKEI
SOLEFARMA
SONUP
SUNSTAR
TACTILOC
TANDEM MEDIA
TEPE
TESSAN
TPA
URGO
VEESION
VIATRIS
VITALCO
WELCOOP
WEPA PHARMA
WINPHARMA
ZENTIVA
ROCHE DIAGNOSTICS
SANDOZ
TEVA

www.congresdespharmaciens.org

SAVE THE DATE

CONGRÈS NATIONAL DES PHARMACIENS

CNP 2024

DEAUVILLE 8-9 JUIN

La Pharmacie débarque en Normandie !

Pharmaciens, préparateurs, étudiants en pharmacie...

Vous êtes nos invités !

RENSEIGNEMENTS - TÉL : 01 42 81 15 96

contact@voxpharma.fr

CONFÉRENCES - ATELIERS - VILLAGE PARTENAIRES